

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU 31 MAI 2023**  
Convocation du 26 mai 2023

---

L'an deux mil vingt- trois le trente et un du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissières dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc FOUCON, Maire.

*Présents* : MM. CHABAUD Yvette, CHASSOUANT Evelyne, COSTE Marie-Christine, JOLLY Evelyne, AIGON Marcel, BORG Christian, BOSSY Michel, CLAUSSE Serge, FOUCON Marc, LIBOUREL Jean- Brice, LOPEZ Didier, MEYRONNET André.

*Absents ayant donnés procuration* : MM LELONG Dominique à MEYRONNET André,

*Absents excusés* : MM. CAMPSERVEUX Sylvie, DESCHAMPS Philippe

Absents : MM. /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Marc FOUCON, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Marc FOUCON, Maire est désigné pour remplir cette fonction

---

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

---

Approbation du PV de la séance du 04 avril 2023 à l'unanimité des membres présents et représentés

---

**Demande de subvention au syndicat d'électrification du Gard pour le projet d'amélioration de l'éclairage public 2024 / 2ème tranche**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

---

**Vente du terrain à bâtir municipal dit « l'olivette » cadastré section B 145 = 840 m2**

Une offre a été faite qui laisserait net à la commune la somme de 161 500 €. Cette somme est inférieure aux 170 000 € nets précédemment fixés par délibération. Mais compte tenu du contexte actuel du marché de l'immobilier, des rares autres propositions dont le montant était inférieur à celle-ci et de la nécessité pour la commune de provisionner des fonds pour financer le paiement du 69 rue Basse, le maire propose d'accepter cette offre. A l'unanimité des

membres présents et représentés le conseil approuve cette proposition et mandate le maire pour signer tout document y afférent.

---

### **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité**

M. Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance

M. Le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 01 janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

---

### **Désignation d'un représentant déontologue**

Le maire informe le conseil que malgré ses recherches il n'a trouvé personne pour assurer le rôle de représentant déontologue. Les « filières » habituelles (centre de gestion, amicales des Maires) n'ont pas pu lui indiquer qui que ce soit. Il continuera ses recherches bien que le délai imparti soit dépassé. Il serait souhaitable que la préfecture lance un appel à candidature et soumette une liste aux maires.

---

### **Information diverses**

Le maire donne au conseil les informations suivantes :

- Ecole : l'effectif 2023-2024 sera d'au moins 60 élèves. Une ouverture de classe a donc été demandée et sera probablement accordée.
- L'entreprise Citeos a effectué le remplacement de la moitié des ampoules du parc d'éclairage public par des LED. L'autre moitié le sera en 2024. Parallèlement l'entreprise a commencé par quartier les aménagements qui permettent l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h à l'exception des deux départementales (route d'Uchaud et route de Nages)
- Les travaux de réfection des voiries endommagées lors du sinistre du 14 septembre 2021 commenceront fin juin. Il s'agit de l'extrémité du chemin de vauvert et de la partie goudronnée de la rue de la Vaunage. D'autres voiries ont été impactées mais elles n'ont pas été retenues au titre des subventions.
- Le maire remercie mesdames Chassouant et Jolly qui ont assuré la garde des enfants lors des jours de grève des enseignantes.

---

La séance est levée à 20h00

---

La séance est levée à 20h00



<b><u>Le Maire,</u></b> FOUCON Marc,			
MEYRONNET André		LIBOUREL Jean Brice	
LOPEZ Didier		JOLLY Evelyne	
DESCHAMPS Philippe		COSTE Marie- Christine	
BORG Christian		LELONG Dominique	
BOSSY Michel		AIGON Marcel	
CHASSOUANT Evelyne		CAMPERVEUX Sylvie	
CLAUSSE Serge		CHABAUD Yvette	